

Décision

Générale

colonial

Décision n° 62-288-1920 Décisions diverses

n° 62-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

TEXTE INTÉGRAL

le coeﬃcient à appliquer pour les divers droits et taxes indiqués dans l'arrêté du 25 octobre, est fixé à trois. Pour la même période, le taux du thaler prévu par l'arrêté du 25 octobre 1920, accétdant une indemnité de thalers aux divers fonctionnaires de la Colonie est fixé à 5 francs.